h e p i a

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève

FICHE DE REACTIVATION POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2028-2029

POUR LES CANDIDAT-E-S QUI ONT DEPOSE UNE DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LA RENTREE 2027

Après avoir pris connaissance des conditions d'admission en vigueur, règlement d'admissions en bachelor dans le domaine ingénierie et architecture, je désire m'inscrire pour la prochaine année académique 2028-2029 pour la formation suivante :

Bachelor en _____

Si Bachelor en Informatique et systèmes de communication : ❒ à plein temps ❒ à temps partiel
Si Bachelor en Technique des bâtiments : ❒ à plein temps ❒ à temps partiel

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ N°AVS (13 chiffres): _____

Adresse _____

Chez _____

N° postal _____ Localité _____

Pays _____ Tél. fixe _____

Courriel _____ Portable _____

Pièces à fournir obligatoirement avec la fiche de réactivation :

- Cette présente **fiche de réactivation** dûment complétée ;
- Votre **curriculum vitae réactualisé** ;
- S'il y a lieu, ajouter une copie des **titres, relevés de notes et attestations** justifiant d'une formation ou d'une pratique professionnelle **acquise depuis le dépôt du dossier précédent** ;
- **Si réactivation dans une autre filière qu'en 2027 / si 2e réactivation** (1ère réactivation dans la même filière = gratuite) **/ si demande de ré-immatriculation** en cas d'études déjà débutées à HEPIA **dans la même ou autre filière :**

  Une nouvelle preuve de paiement de la taxe d'inscription de 150.- CHF (modalités : voir site rubrique « Inscription »)
- Pour la filière Architecture du paysage uniquement :
  - une **lettre de motivation**, à savoir un exposé argumenté des motivations qui vous conduisent à entreprendre une formation à HEPIA en Architecture du paysage en vous efforçant d'exprimer vos intérêts pour la formation d'architecture du paysage et vos attentes liées à cette formation. Cette lettre rédigée en français, dactylographiée ne doit pas dépasser 3 pages A4.
  - une copie du **permis de frontalier valable, délivré par un canton suisse, de votre père ou de votre mère**, le cas échéant

Les dossiers de l'année dernière seront traités selon les règles d'admission en vigueur pour la rentrée 2028. Celles-ci peuvent être modifiées d'année en année. Il peut en résulter qu'une candidature admissible à la session précédente, soit refusée lors de son réexamen pour la session d'admission de l'année suivante (cf. : Conditions d'admission en vigueur).

Documents à envoyer **par courrier postal** à l'adresse suivante :

HEPIA
Bureau des admissions
Rue de la Prairie 4
1202 Genève

Lieu et date _____ Signature _____